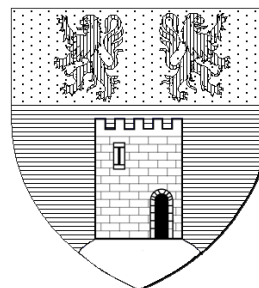


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU **SAMEDI 4 JUILLET 2020**

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, MICHEL Cédric, FEMY Michaël et RICHAUD Guillaume.

Absents : ...

Le Maire sortant ouvre la séance à 16h00 en précisant qu'elle a été convoquée dans les règles prescrites et se tient exceptionnellement à l'extérieur pour respecter les mesures de prévention liées à la crise sanitaire du coronavirus. La Préfecture a été informée du dispositif mis en place pour permettre au public d'assister à l'installation et n'a formulé aucune objection.

Il cède ensuite la parole au doyen d'âge, Yves BLANC, qui adresse des propos de félicitations aux conseillers élus, de remerciements aux habitants pour leur présence et d'encouragement au futur Conseil Municipal pour le travail à accomplir.

Il invite ensuite la benjamine, Lou MURAT, et la Secrétaire de Mairie, Sophie AUDIBERT, à le rejoindre pour procéder à l'élection du Maire.

1- ÉLECTION DU MAIRE

Suite à appel à candidature, Alex RIGAT propose la candidature de Philippe MAGNUS. En l'absence d'autre candidature, il est procédé à l'élection à bulletin secret.

Philippe MAGNUS est élu à l'unanimité par onze voix.

Établi le : **31/07/2020**

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Il est alors installé et appelé par le doyen d'âge à prendre la présidence pour la poursuite de l'examen de l'ordre du jour.

2- DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire élu remercie les conseillers et les participants pour la confiance qui lui a été témoignée et précise que le travail au sein de l'équipe sera résolument collectif.

Il indique que le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal.

Il est proposé de ramener le nombre d'Adjoints de 2 à 3. Plusieurs souhaitent rester à 3. La question est mise aux voix et une majorité se manifeste pour le retour à 2 (8 voix pour, 3 voix contre). (*délibération n°2020-28*)

3- ÉLECTION DES ADJOINTS

Le Maire propose la candidature d'Alex RIGAT au poste de Premier Adjoint. Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, il est procédé au scrutin à bulletin secret.

Alex RIGAT est élu par 10 voix, un vote blanc

Alex RIGAT prend aussitôt ses fonctions..

Le Maire propose ensuite la candidature de Marie-Line TREMORI au poste de Deuxième Adjointe. Il est fait appel à candidature et Isabelle RIPERT se porte candidate.

Marie-Line TREMORI est élue au scrutin secret par 9 voix contre 2 pour Isabelle RIPERT.

Marie-Line TREMORI prend aussitôt ses fonctions.

4- DÉLÉGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE

Les articles L 2122 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre d'attributions du Conseil Municipal. Lecture est donnée des 29 délégations.

Le Maire souhaite que le plus d'attributions possible restent au Conseil Municipal et que seules lui soient déléguées celles qui ne posent pas de problème ou qui permettent de ne pas perdre de temps.

La proposition est adoptée à l'unanimité. (*délibération n°2020-31*)

5- INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Les indemnités des élus municipaux sont calculées par référence à l'indice terminal de la fonction publique auquel on applique un pourcentage. Les indemnités ont été longtemps laissées au libre choix. Une harmonisation est intervenue en 2018. La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique fixe de droit l'indemnité du Maire à 25,5 % soit 992 €.

Le Maire propose de laisser son indemnité au montant actuel de 570 €, soit 17% de l'indice terminal. La proposition est adoptée à l'unanimité.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Il propose de faire de même pour l'indemnité des Adjoints. Après discussions, le principe est adopté à l'unanimité. (délibération n°2020-32)
Ces décisions permettent de rester dans l'enveloppe prévue dans le Budget Primitif 2020 adopté en mars. Étant ici précisé que les petites communes bénéficient d'une dotation annuelle pour les élus ruraux qui couvre une partie des indemnités.

6- COMMISSIONS COMMUNALES

Un tableau des différentes thématiques de travail est présenté au Conseil. Il est complété par des sujets supplémentaires. La répartition nécessite des débats approfondis. Le Maire souhaite que chacune et chacun réfléchisse aux sujets sur lesquels ils souhaitent s'investir. La répartition fera l'objet d'un examen particulier lors d'un prochain Conseil Municipal.

7- ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRE

Le Maire précise que la nécessité de convoquer une Commission d'Appel d'offre est exceptionnelle et que par le passé quand l'occasion se présentait tous les conseillers y participaient. Il propose de reconduire le même dispositif. La proposition est retenue à l'unanimité.

Cependant, le Conseil étant dans l'obligation de désigner 6 membres à cette commission, sont désignés titulaires : BLANC Yves, MICHEL Cédric et RIGAT Alex ; sont désignés suppléants : MURAT Lou, FEMY Michaël et RICHAUD Guillaume. (délibération n°2020-33)

8- DÉLÉGATIONS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Dans l'immédiat et du fait de l'urgence, seules les délégations suivantes sont attribuées :

- Eau : Alex RIGAT
- Assainissement : Marie-Line TREMORI
- Voirie : Mickael FEMY
- PNR des Baronnie : Isabelle RIPERT (titulaire), Sandrine IRENEE (suppléante) (délibération n°2020-35)
- Correspondant Défense : Alex RIGAT
- Référent ambroisie : Sandrine IRENEE
- Au près des conseils d'école de Séderon et de Barret-sur-Méouge : Lou MURAT (titulaire), Michaël FEMY (suppléant) (délibération n°2020-34)

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

9- SDED

Deux représentants sont désignés pour l'élection des délégués au comité syndical : Yves BLANC et Marie-Line TREMORI. (*délibération n°2020-36*)

10- SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TÉLÉVISION

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle liste des collectivités membres (*délibération n°2020-37*) et nomme 2 représentants pour l'élection des délégués au comité syndical :

Michaël FEMY et Marie-Line TREMORI. (*délibération n°2020-38*)

**11- COMMISSIONS COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE DES
IMPÔTS DIRECTS (CCID ET CIID), PROPOSITIONS DE
COMMISSAIRES**

Il sera proposé 24 candidatures pour la CCID, sachant que le choix final est effectué par la Direction Générale des impôts qui ne retiendra que 12 noms (6 titulaires et 6 suppléants). Toutes les personnes proposées doivent apparaître sur les rôles d'imposition de la commune. (*délibération n°2020-39*)

Pour la CIID, seuls 2 noms sont à proposer. Cette commission ne statue que pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), et seulement à titre consultatif. Sont proposés comme candidats : Philippe MAGNUS et Alex RIGAT. (*délibération n°2020-40*)

12- FIXATION DU SEUIL MINIMUM DE POURSUITES

Le Trésorier, sollicite la Commune afin qu'après la date limite de paiement, l'adressage d'une mise en demeure de payer infructueuse il fixe un seuil minimal pour engager une procédure coercitive. Le seuil est fixé à 30 €. (*Délibération n°2020-41*)

13- QUESTIONS DIVERSES

Pour décisions :

La demande écrite de Sophie MEYER et de Noël BELLUE en vue de l'acquisition de deux lots du lotissement (lots 3 et 4) est acceptée.

La subvention de 50 € au Club Espérance 13 est reconduite. (*Délibération n°2020-42*)

Pour information :

Une demande d'autorisation de tenue de la fête votive a été transmise le 1^{er} juillet à la Préfecture.

Une commande a été passée en vue de l'acquisition d'une nouvelle étrave avec Ballons. L'ancienne a été mise à la vente sur le Bon coin.

Une subvention de 70 000 € est en cours d'attribution par le Département pour l'acquisition de l'écurie SARLIN. Marie-Pierre MOUTON, la Présidente du

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Département a fait part de son accord verbal au Maire. La notification devrait intervenir après la tenue de la Commission Permanente du mois de juillet.

Une stagiaire de 4^{ème} année de l'École de Paysagiste de Blois, Clémence MOREAU, sera accueillie sur la Commune du 6 juillet au 16 août. Financé par le Parc Naturel des Baronnies son travail pratique portera sur un projet de réaménagement paysager du village.

L'opération pierres sèches organisée par le PNR des Baronnies programmée début juillet est reportée fin août.

L'entrepreneur en charge de la réfection de la toiture de l'église signale un surcoût dû à la grue. La question sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion pour un examen au fond.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et les invite à partager chez Nathalie le verre de l'amitié.

La séance est levée à 18h30.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet